



## DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Pour les quantités d'électricité consommées par un consommateur redevable de la TICFE

**A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence**  
Article 266 *quinquies* C du code des douanes

AU COURS DU TRIMESTRE:  ANNEE:

REDEVABLE	
<b>A</b>	Nom ou raison sociale : <input style="width: 70%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 20%;" type="text"/>
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input style="width: 95%;" type="text"/>
<b>B</b>	Mandataire (le cas échéant) <input style="width: 70%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 20%;" type="text"/>
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>
<b>C</b>	Site consommateur : <input style="width: 70%;" type="text"/> Siret : <input style="width: 20%;" type="text"/>
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>

D
<b>BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE</b>

LIQUIDATION DE LA TAXE		
<b>E</b>	<b>Quantités d'électricité consommées</b>	(kWh)
	<b>Quantités exonérées, exemptées ou en franchise</b>	kWh
<b>F</b>	Réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques	
<b>G</b>	Fabrication de produits minéraux non métalliques	
<b>H</b>	Entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de 50 % du coût d'un produit	
<b>I</b>	Production de produits énergétiques	
<b>J</b>	Production d'électricité	
<b>K</b>	Compensation des pertes réseaux	
	<b>Taxation à un taux réduit</b>	Quantités taxables (kWh)
<b>L</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 2 €/MWh)	Montant (€)
<b>M</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 5 €/MWh)	
<b>N</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 7,5 €/MWh)	
<b>O</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 1 €/MWh)	
<b>P</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 2,5 €/MWh)	
<b>Q</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 5,5 €/MWh)	
<b>R</b>	Installations hyperélectro-intensives (taux : 0,5 €/MWh)	
<b>S</b>	Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus hybride rechargeable ou électrique et trolleybus (taux : 0,5 €/MWh)	
<b>T</b>	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 Gwh par an	
<b>U</b>	Exploitations d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA	
<b>V</b>	<b>Taxation à taux plein</b> Quantités taxables = ligne E – quantités mentionnées aux lignes F à U Taux : 22,50 €/MWh	(kWh) €

<b>TICFE totale due (somme des montants lignes L + M + N + O + P + Q + R + S + T + U + V)</b>	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.
€	

X	ENGAGEMENT DU REDEVABLE
	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
Fait à :	<b>Signature</b>
Le :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Moyen de paiement	Enregistrement	Prise en recette
	Date de réception :	Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :	Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :	N° :
Chèque postal		Montant pris en compte en € :
Mandat		
Autre moyen de paiement		

(\*) Trois chiffres après la virgule